

NOTE AUX CANDIDATS ADMISSIBLES
ÉPREUVES ORALES et PRATIQUES
Concours C

La note ci-dessous complète les informations contenues dans la note d'instructions relatives aux concours 2017 téléchargeable sur le site du service des concours.

I - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ORALES

I - 1. Calendrier et localisation des épreuves orales et pratiques

Les épreuves orales auront lieu entre le **Lundi 19 Juin 2017 et le Vendredi 23 Juin 2017**.

Elles se dérouleront dans les sites suivants :

EPREUVES	ADRESSES	ACCES
Entretien avec le Jury	AgroParisTech 16 rue Claude Bernard 75005 PARIS	* Métro 7 : Censier-Daubenton OU
Anglais		* RER B : Port-Royal / Luxembourg * Bus 21 et 27 : Berthollet Vauquelin
TP de Biologie	ENCPB 11 Rue Pirandello 75013 Paris	* Metro 7 : Les Gobelins

Chaque candidat devra télécharger sa convocation individuelle sur le site internet du service des concours: <https://www.concours-agro-veto.net> en principe à partir du Jeudi 1er Juin 2017.

I - 2. Épreuves

Au début de chaque épreuve, le candidat devra présenter sa convocation et sa pièce d'identité (CNI ou passeport en cours de validité)*. En cas de photo ancienne sur le document l'examineur pourra demander la présentation d'un document avec une photo plus récente (permis de conduire, carte SNCF...). Le candidat devra obligatoirement signer la feuille d'émargement que lui présentera l'examineur.

****Tout candidat se présentant sans sa convocation et/ou sa pièce d'identité ne sera pas autorisé à passer son épreuve. Un nouvel horaire de passage lui sera attribué par le SCAV dans la mesure des possibilités.***

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. Tous les documents sont fournis par le service des concours.

▪ **Epreuve d'Anglais**

Préparation : 1h – Interrogation : 30 min – Coefficient : 3

L'épreuve de langue anglaise vise à évaluer la capacité du candidat à :

- ⇒ Comprendre un message oral en anglais,
- ⇒ Rendre compte en anglais sous une forme synthétique et organisée du document entendu,
- ⇒ S'exprimer oralement de manière nuancée et pertinente pour porter un regard critique sur le document, le situer par rapport à un contexte plus large, dans une situation de communication avec l'examineur.

Lors de la phase de préparation (durée 1 heure), le candidat dispose d'un document audio enregistré de format **MP3** dont la durée d'écoute varie entre 4 et 5 minutes. Il doit rédiger un compte rendu écrit et structuré en anglais et s'attacher à prévoir introduction, développement et conclusion.

Une évaluation du compte rendu écrit se fera avec le candidat et avant l'entretien *sensu stricto*. La durée de cette première phase de l'épreuve est de dix minutes maximum.

A l'issue, le candidat sera invité à présenter un bref exposé des thèmes abordés dans le document audio qui lui aura été remis. Le support choisi permettant d'aborder un aspect du monde contemporain et ou de l'environnement scientifique, technique, économique, culturel, social ou humain du ou des pays dont la langue est étudiée. Un commentaire critique allié à des connaissances personnelles sur le sujet seront appréciés, le candidat devant être en mesure de parler seul du document pendant quelques minutes avant la phase de discussion avec le jury proprement dite. Lors de la discussion, le candidat pourra en outre être amené à répondre à d'éventuelles questions concernant ses projets professionnels, sa motivation ou les écoles choisies.

▪ **Épreuve de Travaux pratiques de Biologie**

Préparation : 30 min – Interrogation : 30 min – Coefficient : 3

Pour l'épreuve de biologie, le candidat tire au sort une question et dispose de 30 minutes pour préparer son intervention. La question comporte deux sujets portant sur deux des trois parties inscrites au programme.

Chaque sujet a un point de départ concret : document photographique, préparation microscopique, échantillons animaux ou végétaux, description détaillée d'un protocole expérimental.

L'épreuve vise à apprécier :

- ⇒ L'efficacité du raisonnement et de la démarche analytique face à un problème concret et précis ;
- ⇒ La pertinence du réinvestissement des connaissances ;
- ⇒ La qualité de l'expression orale et la capacité à exposer l'essentiel en temps limité.

▪ **Épreuve d'Entretien avec le jury**

Interrogation : 30 min – Coefficient : 3

L'entretien avec le jury porte sur les motivations et les projets professionnels des candidats. Il peut comporter une discussion sur un thème de culture générale appliqué à la biologie, à l'agronomie, à l'alimentation, à l'environnement et aux fonctions de l'ingénieur et/ou du vétérinaire.

Le jury s'attachera à apprécier la culture générale des candidats qui devront valoriser leurs qualités d'expression orale et démontrer leur ouverture d'esprit ainsi que leur curiosité pour les problèmes scientifiques, éthiques, politiques et économiques du monde contemporain.

L'épreuve débute par une phase de présentation du candidat puis prend la forme d'une discussion destinée à mesurer la capacité du candidat à entrer en relation et à communiquer (confiance en soi, dynamisme), à s'engager dans la pratique et à prendre du recul par rapport à ses expériences ou à diversifier ses centres d'intérêt. Elle vise à apprécier les connaissances du candidat, son aptitude à les présenter activement, ainsi que ses capacités d'écoute et de réaction.

I – 3. Horaires

Les candidats doivent se conformer strictement à leur convocation aux épreuves orales et pratiques : l'heure indiquée est toujours l'heure de début de l'épreuve, qui tient compte du temps de préparation quand l'épreuve en comporte.

En pratique, il est demandé aux candidats **d'être présent au moins 10 min avant cet horaire** et de se prémunir contre tout imprévu.

À partir du 19 Juin 2017, début des épreuves orales, les candidats devront se rendre à la salle de préparation pour les épreuves d'anglais et directement dans la salle d'interrogation pour l'épreuve d'entretien avec le jury et de TP de biologie.

I - 4. Absences

Un candidat absent à une épreuve obligatoire est déclaré démissionnaire du concours sauf requête écrite sollicitant le report de cette épreuve, portée à la connaissance du Président du jury ou de son représentant avant le commencement de l'épreuve suivante.

Si le candidat prévoit cette absence pour cause de démission, il lui est demandé d'en informer dès que possible le SCAV de Paris. Cette information permettra une meilleure gestion des emplois du temps des examinateurs et des candidats.

I - 5. Démissions

Toute décision de démission sera à confirmer au Service des Concours par mail à vanessa.soutenare@concours-agro-veto.net en précisant si possible la raison de cette démission (vers quelle orientation : redoublement, autre concours, université...).

I - 6. Cas particuliers des retards

I – 6 - 1. Épreuves avec temps de préparation (anglais, TP de biologie)

a) *Le candidat arrive pendant son temps de préparation*

- Sans cause impérieuse : il est autorisé à passer l'épreuve mais son retard est imputé sur son temps de préparation.

- Si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, et que celui-ci souhaite garder toutes ses chances, il peut demander à se voir attribuer un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

b) *Le candidat arrive après son temps de préparation :*

Il n'est pas interrogé et est déclaré **absent**.

Toutefois si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir attribuer un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

I – 6 - 2. Épreuves sans temps de préparation (*Entretien avec le jury*)

Le candidat arrive après l'heure prévue pour le début de l'épreuve :

Il n'est pas interrogé et est déclaré absent. Toutefois si le retard est dû à un cas de force majeure que le candidat peut justifier, il peut demander à se voir attribuer un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard.

Dans certains cas particuliers, l'examineur pourra autoriser le candidat à passer l'épreuve pendant la durée du temps restant et en rendra compte au service des concours. Le président du jury reste souverain pour juger a posteriori de la validité de l'épreuve en fonction du motif du retard invoqué.

II - CHOIX DES ÉCOLES / LISTE DE VŒUX

Pour la procédure d'intégration, les candidats doivent faire connaître leur ordre de préférence pour toutes les écoles du concours C. Pour ce faire, ils doivent, entre le **Lundi 12 Décembre 2016 et le Mardi 27 Juin 2017 minuit**, se connecter sur le <http://www.concours-agro-veto.net> rubrique «Vœux et Affectations» pour exprimer ou modifier leurs vœux.

Ils trouveront toutes les informations nécessaires sur ce site. Ils éditeront eux-mêmes leur liste de vœux car aucun document ne sera adressé par le Service des Concours.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la fin de cette période pour établir sa liste de vœux.

A compter du 27 Juin 2017, cette liste de vœux devient définitive et l'ordre ne pourra plus être modifié.

III - RÉSULTATS D'ADMISSION

Sur Internet : les listes principales et complémentaires d'admission du concours C seront consultables sur <http://www.concours-agro-veto.net> rubrique "Résultats des Concours" en principe,

Le Jeudi 29 Juin 2017

Ces listes seront affichées simultanément à AgroParisTech – 16 rue Claude Bernard - 75005 PARIS.

Les candidats téléchargeront leur bulletin de notes sur ce même site en principe à partir du 4 Juillet 2017 (délai de 48h possible)

CES BULLETINS DE NOTES DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS SANS LIMITE (écrit comme oral) : ils peuvent être demandés aux candidats ultérieurement pour une nouvelle étape de leur formation ou de leur projet professionnel. Aucun courrier ne sera envoyé aux candidats par le SCAV.